

NOTRE ÉQUIPE AU CŒUR DE VOS MÉTIERS

Édito

Chers adhérents,

Qui a dit que le travail ne paie pas?

Vous nous suivez depuis des années et nous vous en sommes reconnaissants.

Nous nous engageons avec sérieux dans **nos missions sanitaires et de prévention**. Nous nous sommes, comme vous, adaptés aux lois diverses qui régulent le code du travail en remaniement permanent.

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi a accordé à votre service de santé au travail, **l'Agrément pour cinq ans**.

Ce résultat satisfaisant atteste de nos conditions de fonctionnement et fixe nos engagements futurs. Demain, nous ne relâcherons pas nos efforts.

Nos missions de prévention, de suivi réglementaire des salariés, nos campagnes d'information comme celle sur le bruit/l'Audition en Mars 2016, nos rencontres sur vos terrains, notre portail Web continueront. L'exigence, le savoir faire, les compétences de nos équipes pluridisciplinaires coordonnées par nos médecins du travail seront mobilisés.

Tous nos acteurs de santé interviennent sur des secteurs et des risques multiples. Vous découvrirez dans cette édition des exemples de nos collaborations.

Notre agrément est un bon augure pour l'avenir. Votre confiance, notre travail ont été récompensés.

C'est avec vous chers adhérents, que nous voulions marquer cet événement.

Dr Bossy
M. Tron Lozai

Il y a quelques semaines, nous nous sommes dits... bonne année, bonne santé !

Bonne santé au travail ! Par quoi commencer ? Quels risques ? Combien ça coûte ? Tout est plus complexe ; sur quoi agir ?

À l'image de la crèche « la nouvelle étoile », l'entreprise Panzani et bien d'autres, votre Service de santé au travail vous propose de vous accompagner pas à pas pour :

- 1 **Repérer** les situations à risques professionnels
- 2 **Choisir** les actions prioritaires à mettre en place **progressivement**
- 3 et comme dans le secteur des crèches, **progresser** sur la réduction du **bruit, les postures contraignantes, les situations de stress (risques psycho-sociaux), l'hygiène de vie, le sommeil, la sécurité au travail, etc.**

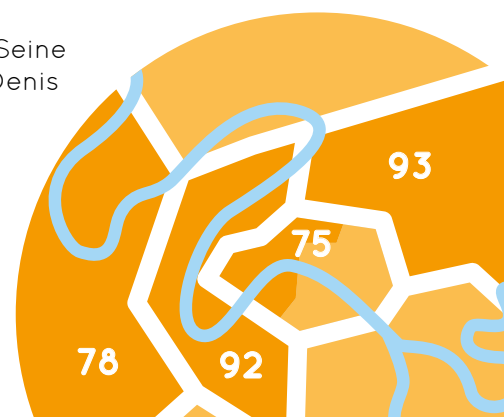
Des aides techniques, voire financières, existent pour améliorer performance santé et économie .

Bonne santé au travail... avec votre médecin et l'équipe pluridisciplinaire à votre service !



Notre zone d'intervention

Paris - 7^e - 8^e - 15^e - 16^e - 17^e
78 - Yvelines
92 - Hauts-de-Seine
93 - Seine-St-Denis



Cas pratique : l'équipe Horizon Santé Travail au sein d'une crèche, d'un jardin d'enfants

CRÈCHE ET JARDIN D'ENFANTS « LA NOUVELLE ÉTOILE »

En février dernier, à son arrivée, la nouvelle directrice, en collaboration avec la représentante du personnel ont sollicité le médecin du travail HST* pour une aide à l'élaboration du DUER*.

Le médecin du travail missionne l'équipe prévention pour ce faire. L'Ergonome-Psychologue du Travail et la Technicienne de Prévention en Santé au Travail suivent alors différentes études (ambiances sonores, lumineuses et qualité de vie au travail) et prodiguent les conseils s'y référant.

De nombreux échanges ont amené les acteurs à un cheminement d'identification des contraintes et à élaborer des actions de prévention.

L'équipe dirigeante de la crèche a pu alors mettre rapidement en place de nombreuses améliorations :

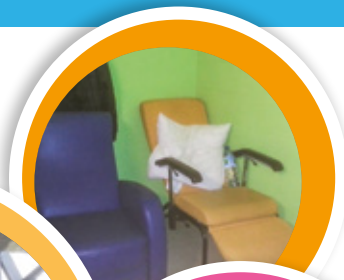
- **poses de cubes et panneaux acoustiques** dans les endroits stratégiques afin de limiter le bruit ambiant,
- **installation de nouveaux éclairages** pour une uniformité de l'éclairage évitant ainsi tout risque de chutes et fatigue visuelle,
- **agencement** d'une salle de repos : lit, fauteuil... permettant aux salariées d'évacuer le stress engendré par leur activité professionnelle et de **bénéficier de moments de calme**,
- **mise en place de vestiaires personnels**,
- **réaménagement** de la salle de repas : sol, sièges, tables...
- **travaux divers** : sols, peintures murales, décorations dans toute la crèche,
- **permanence d'une psychologue** avec organisation de travail de groupes permettant de limiter les Risques Psycho-Sociaux (RPS).

Lors de la dernière visite de suivi de l'équipe HST, les salariées de la crèche ont pu exprimer leur satisfaction sur ces aménagements organisationnels et matériels : « **joli et efficace** » ont-elles verbalisé !

LEXIQUE

***HST** : Horizon Santé Travail

***DUER** : Document Unique d'Évaluation des Risques ; obligatoire dans toutes les entreprises, nos équipes pluri-disciplinaires peuvent vous aider à rédiger ce document



LE BURN-OUT OU « SYNDROME D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL »



Il ne sera pas inscrit au tableau des maladies professionnelles. Ainsi en a décidé le gouvernement en juillet 2015, « parce que certaines fois, c'est dû au travail, certaines fois il y a des causes personnelles » pour reprendre les propos de Monsieur Rebsamen, Ministre du Travail.

La possibilité d'indemnisation passera par le CRRMP (Comité Régional de Reconnaissance de Maladie Professionnelle). La condition requise sera que le malade soit atteint d'une incapacité de travail de 25 % au moins. La CRRMP devra se prononcer après enquête sur le fait que la maladie est « essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime ».



Lors de la journée nationale « santé/sécurité » du groupe Panzani, le 19/11/2015, le site de Nanterre a intégré l'Association Horizon Santé Travail parmi ses partenaires. Le Médecin du Travail et l'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) référent de la société Panzani, ont mobilisé une équipe pluridisciplinaire afin de sensibiliser les salariés du site sur différentes thématiques de la Santé au Travail :

- **les troubles musculo-squelettiques,**
- **les risques liés au bruit et le port de protections auditives,**
- **la nutrition et le sommeil.**

Ces thèmes, définis avec l'Ingénieur sécurité et la Responsable des Ressources Humaines, sont fonction des besoins et des spécificités du site Panzani à Nanterre.

Sous forme d'**ateliers de 10 à 15 minutes, 170 salariés** ont pu se renseigner et échanger sur différents sujets comme :

- L'importance d'adopter les **bonnes postures** et d'utiliser les **outils de manutention** en fonction des moyens mis à disposition pour éviter l'altération de la santé,
- Qu'est-ce que le bruit et le risque de la non utilisation des **Protections Individuelles Contre le Bruit (PICB),**
- L'importance de l'alimentation dans l'hygiène de vie et l'**incidence du travail posté sur le sommeil.**

Ces ateliers, assurés par l'équipe d'Horizon Santé Travail, (Médecin, Ergonomes, Technicien hygiène et sécurité, Infirmiers), se sont déroulés de 8h30 à 23h30 pour que l'ensemble des salariés du site puisse participer à cette journée prévention. Ils ont privilégié l'interactivité avec les visiteurs et mis l'accent sur l'**échange**.

« Nous avons apprécié la disponibilité et l'implication dont ont fait preuve l'ensemble des intervenants durant la journée santé et sécurité mais aussi pendant toute sa préparation. **L'ensemble des visiteurs a souligné l'expertise et l'enthousiasme des intervenants Horizon Santé Travail qui se sont toujours montrés à l'écoute, disponibles et prêts à répondre à leurs questions, même au bout de 9h d'intervention !** C'est avec plaisir que nous solliciterons donc à nouveau HST lors de la prochaine manifestation de ce genre. »

**Madame Ponty - Ingénieur sécurité,
Panzani à Nanterre**



Extrait du « guide d'aide à la prévention » : le syndrome d'épuisement professionnel ou burn-out. Mieux comprendre pour mieux agir.

1 - Comment agir sur les facteurs de risques psycho-sociaux

- Informer et former les travailleurs sur le burn-out.
- Garantir un soutien social solide.
- Donner des marges de manœuvre.
- Assurer une juste reconnaissance du travail.
- Discuter des critères de qualités du travail.

2 - Comment prévenir le burn-out en le dépistant

- signaux collectifs :
 - Indicateurs liés au fonctionnement de l'entreprise : absentéisme, turn-over...
 - Indicateurs liés à la santé et à la sécurité des travailleurs : accidents du travail...
- signaux individuels : comportement inhabituel, insomnies, sentiments d'incompétence...

Le médecin du travail joue un rôle important d'écoute et de conseil.

LES CAMIONS MÉDICAUX

Les visites médicales des salariés sont assurées la plupart du temps dans les centres d'Horizon Santé Travail. Parfois, une autre solution est proposée aux adhérents se trouvant éloignés géographiquement de ces centres : **les centres mobiles**.

Ce sont des camions médicaux conduits par des chauffeurs d'Horizon Santé Travail comprenant une salle d'attente, une partie secrétariat, un local pour les examens médicaux et un cabinet médical. Ils permettent de recevoir les salariés à proximité de leur entreprise, voire même dans l'enceinte de celle-ci.

Les salariés sont accueillis par une secrétaire et le médecin du travail qui leur fait passer la visite médicale, évitant ainsi des déplacements pouvant se révéler longs pour se rendre au cabinet médical fixe. Les salariés quittent leur poste de travail juste à l'heure de leur convocation et peuvent reprendre leurs activités dès la visite terminée. Le médecin visite également les locaux ou les postes de travail de l'entreprise dès que nécessaire.



PLANNING DES PETITS-DÉJEUNERS D'INFORMATION 2016

9H À 11H
petits-déjeuners
ATELIERS
GRATUITS

Maîtriser les Troubles Musculo-Squelettiques

Mardi 15 mars - Nanterre

Mardi 22 mars - Asnières (9h30)

(prévention TMS agents de nettoyage)

Jeudi 9 juin - Nanterre

Mardi 4 octobre - Asnières

Jeudi 24 novembre - Nanterre

Élaborer son Document Unique

Mardi 1 mars - Asnières

Mardi 19 avril - Nanterre

Mardi 7 juin - Asnières

Jeudi 29 septembre - Nanterre

Mardi 6 décembre - Asnières

Les effets du bruit au travail Démarches de prévention

Mardi 31 mai - Asnières

Mardi 22 novembre - Asnières

Jeudi 10 mars - Gennevilliers,
Courbevoie, Asnières, La Défense
(Journée de l'audition)

Sensibilisation autour des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Mardi 12 avril - Asnières

Mardi 24 mai - Nanterre

Jeudi 30 juin - Levallois

Mardi 27 septembre - Asnières

Mardi 18 octobre - Nanterre

Intégrer les RPS dans son Document Unique

Mardi 14 juin - Asnières

Mardi 29 novembre - Asnières

Le risque chimique

Jeudi 24 mars - Asnières

Jeudi 16 juin - Nanterre

Jeudi 22 septembre - Asnières

Jeudi 17 novembre - Nanterre

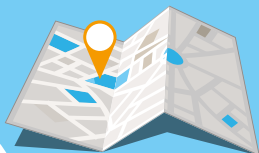
Journée du sommeil et des nouvelles technologies

Vendredi 18 mars - Neuilly

Secteurs des soins

Jeudi 16 juin - Levallois

Inscription obligatoire à l'adresse inscription@horizonsantetravail.fr, sous réserve de disponibilité.



- **Asnières : 1 rue pierre curie**
- **Levallois-Perret : 106 rue rivay**
- **Nanterre : 17 avenue du maréchal joffre**

